

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
10/11/2020	19/11/2020	2020-4984

1. Intitulé du projet

Création d'un circuit d'entraînement pour la pratique de sports ou loisirs motorisés: minicross, motocross, quadcross et sidecar cross sur la commune de Montreuil-Bellay (Maine et Loire)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44c): pistes permanentes de courses d'essai et de loisirs pour sports motorisés	Aménagement de terrains pour la pratique de sports motorisés d'une emprise totale inférieure à 4 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un circuit d'entraînement homologué pour la pratique de sport tout-terrain motorisés.
Pour ce faire il est prévu d'utiliser la partie des parcelles concernées en jachère et de laisser en l'état les parties boisées.
La partie boisée conservée, d'une surface de 0.25 hectare, est peuplée de cerisiers, merisiers et d'osiers (plantation familiale d'une vingtaine d'années)
Il n'y a donc pas de travaux de démolition et de défrichage à envisager.

4.2 Objectifs du projet

Il n'y a actuellement dans le Saumurois aucun circuit de motocross homologué aux normes de la Fédération Française de Motocyclisme (F.F.M.), tout comme il n'y a aucun Club spécialisé dans la pratique et l'éducation des sports motorisés tout-terrain.

Hors un bon nombre de pilotes licenciés F.F.M. sont Saumurois et doivent donc s'affilier à un Moto-Club extérieur.

Pour la pratique de leur sport ils doivent soit aller sur des circuits privés (avec les problèmes de sécurité que cela engendrent) soit sur des circuits homologués : dans un secteur de 50 km, il y a Baugé (ouvert 2 à 3 fois par an), Chavagnes les eaux (ouvert 2 fois par mois) et Loudun-86- (ouvert une dizaine de dimanche par an).

Le but du projet est d'offrir aux pilotes une nouvelle piste d'entraînement (il ne sera pas organisé de compétitions sur le site), homologuée F.F.M., et de créer une structure labellisée "école de conduite" (école de pilotage/ d'initiation ou de perfectionnement). Cette école sera animée et encadrée par un instructeur diplômé d'état: Mr Christophe LHERITEAU. Une forte demande existe actuellement sur le bassin saumurois et la seule structure labellisée en Pays de la Loire se situe près de Nantes à Héric.

Le projet est donc double:

- la création de la première école de pilotage fédérale dans le Maine et Loire pour proposer des stages d'initiation, d'éducation ou de perfectionnement aux pilotes licenciés et encadré par un instructeur diplômé d'état.
- avoir une piste d'entraînement aux normes de sécurité F.F.M. pour les pilotes licenciés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux engagés ont pour objectif de créer un parcours respectant les normes de sécurité F.F.M., à savoir: 1500 m de tracé d'une largeur minimum de 6 mètres et d'une distance minimum entre les pistes de 5 mètres.

A noter qu'il n'y aura aucun apport de matériaux extérieurs (terres, gravats...) pour la création de la piste afin de respecter l'origine du sol dans sa structure et sa texture et de façon à ce qu'il puisse éventuellement retrouver son état originel.

Afin de créer les obstacles nous allons donc nous servir de la terre entre les pistes en "décaissant" sur 40 à 50 cm de profondeur sur 3 mètres de largeur et ce dans le sens de la pente naturelle du terrain dans le but de faciliter l'écoulement de l'eau. Quelques buses d'évacuation d'eau seront posées dans les endroits le nécessitant.

Le terrain utilisé d'origine agricole est réputé pour comporter des zones très humides dites "mouillères" où les engins s'enlisent facilement: dans ces endroits nous allons donc creuser un peu plus (80 cm à 1 mètre).

La hauteur hors-sol des obstacles varient de 0.50 m à 3 mètres.

Les eaux pluviales ruisseleront donc naturellement vers ces "mouillères" avant de s'infiltrer progressivement dans le sol et assainir ainsi le tracé.

Il n'y aura donc aucun rejet d'eaux pluviales dans les fossés environnants: l'eau tombée sur le site s'infiltrera sur le site.

Une partie réservée au parc pilotes sera aménagée pour accueillir une trentaine de véhicules environ; dans les endroits plus humides un décaissement sur 10 - 15 cm puis un apport de pierres (issues de l'environnement proche) est envisagé.

Afin de sécuriser le site et éviter les intrusions sur la piste, il sera clôturé en utilisant des piquets bois et un grillage métallique à larges mailles afin de laisser passer la petite et moyenne faune. La hauteur de la clôture sera d'1 m 20.

La plantation d'arbres et d'arbustes autochtones est prévue en bordures du site et éventuellement aussi à l'intérieur du site notamment à l'endroit des "mouillères".

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'utilisation attendue du site serait la suivante:

- le circuit ne sera accessible qu'aux pilotes licenciés et présentant une licence valide en cours
- les jours de pratique seront essentiellement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés et lorsque les conditions météo le permettent. Les horaires d'ouverture seront de 10 à 17 h.

L'école de pilotage sera ouverte les mercredis et samedis après-midi avec 20 pilotes maxi.

Les stages d'initiation ou de perfectionnement seront réservés aux licenciés F.F.M. avec 10 pilotes maxi.

- le nombre maximum de pilotes en entraînement admis sur le site est de 40 et respectera les normes de la F.F.M.; en moyenne, une vingtaine de pilotes utilisera la piste en même temps.

D'une manière générale la pratique pourra être irrégulière dans l'année suivant les périodes de compétition (avril-septembre) où le site sera moins fréquenté et d'entraînements d'octobre à mars, période où la fréquentation sera plus importante.

A noter que le site pourra être utilisé sur demande par d'autres associations, clubs ou personnes pour d'autres activités: VTT, cyclo-cross, courses à pied (trail), sports équestres...; dans ce cas le site sera privatisé et interdit aux engins motorisés.

En période de chasse (septembre-janvier) le site ouvrira à partir de 12 h.

Rappel: aucune compétition ne sera organisée sur ce site

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager
Dossier d'homologation FFM

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet:	32 000 m2
Surface occupée par le circuit:	27 000 m2
Surface occupée par le parc pilotes:	2 500 m2
Surface boisée conservée:	2 500 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LE CLOS PETARD
49260 MONTREUIL BELLAY

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 09' 16 " 9W Lat. 47 ° 09' 14 " 6N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir document joint
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PARC NATUREL LOIRE ANJOU TOURAINE
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR5212006 Champagne de Méron situé à 3.4 km
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site urbain de Montreuil Bellay et des rives du Thouet situé à 2 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la zone du Parc Pilotes pour sécuriser le stationnement Utilisation de matériaux (pierres) issus du proche alentour
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun défrichage n'est envisagé Plantations d'arbres et arbustes en délimitation et à l'intérieur du site voir en annexe la localisation des plantations
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Surface globale du site de 3.20 hectares actuellement en zone agricole dont 1.95 hectares en zone AOP Saumur. Les 1.95 hectares situés en zone AOP font partie de mon exploitation et ont été progressivement arrachés compte tenu de la faible qualité du terroir (très mouillé l'automne et l'hiver avec enlèvement régulier des engins agricoles et très séchant l'été avec une maturité des raisins compliquée à obtenir) Ces 1.95 ha ont été replantés dans le cadre d'un plan de restructuration viticole validé par France Agrimer sur une autre partie de mon exploitation .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il y aura un trafic estimé au maximum d'une trentaine de véhicules utilisant les routes et chemins d'accès au site
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La pratique de sports motorisés engendrent des bruits d'échappement (réglementés par la F.F.M.) mais limités aux jours d'utilisation du site. Le site se localise par ailleurs près d'une nationale Montreuil-Bellay - Saumur source de nuisances sonores. En annexe 2: plans de situation des bâtiments et habitations les plus proches

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La pratique de sports motorisés engendre des rejets polluants dans l'air issus des gaz d'échappement mais limités aux jours d'ouverture du site.</p> <p>Le site se trouve à proximité d'une nationale source de polluants aériens (gaz d'échappement)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Chaque pilote a l'obligation (règlement FFM) d'utiliser un tapis environnemental au dessus duquel il doit positionner sa machine à l'arrêt.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du fait de la modification du terrain, l'activité agricole est suspendue sur le site. Mais comme il n'y a pas d'apport extérieur de matériaux (terres, gravats...), hormis la partie Parc pilotes pour sécuriser le stationnement, l'activité agricole est éventuellement réenvisageable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

(This area is currently blank for the user to provide details on measures and characteristics of the project.)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement du circuit a nécessité le déplacement de terre sur une très faible distance et une profondeur raisonnable. De ce fait le terrain utilisé pourra facilement retrouver sa vocation initiale.

Le souci de ne pas modifier le bosquet existant et de replanter autour et à l'intérieur du site des arbres et arbustes va bénéficier à la bio diversité de la faune locale.

Aucun rejet d'eaux pluviales n'est envisagé hors du site.

Une zone classée Natura 2000 se situe à plus de 3 kilomètres.

Au vu de ces arguments l'évaluation environnementale ne me semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
-carte professionnelle de l'éducateur sportif en charge de l'école de pilotage: 4.2: objectif du projet. annexe 1: informations nominatives annexe 2 a et 2 b : plan de situation des riverains annexe 3 a et b : affectations parcellaires des parcelles concernées annexe 4: plan localisation des zones humides à Montreuil Bellay annexe 5 : plan des plantations envisagées

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Montreuil bellay

le, 10 novembre 2020

Signature

